



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

7

**OBJET : Exercice 2018 - Commune de Poissy
Porter à connaissance du projet de Campus du Paris Saint-Germain
Programme de travaux d'assainissement**

DELIBERATION APPROUVEE PAR	Voix pour Abstention(s)	Voix contre Non participation au vote	A l'unanimité
-------------------------------	----------------------------	--	---------------

L'an deux mille dix-huit, le treize décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué par son Président le 6 décembre 2018, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain MAZAGOL, Premier vice-président.

COMMUNAUTE URBAINE GRAND PARIS SEINE ET OISE (GPS&O)
En substitution de huit communes au 1^{er} janvier 2016

ANDRESY - CARRIERES SOUS POISSY - CHANTELOUP LES VIGNES - MEDAN - ORGEVAL POISSY -
TRIEL SUR SEINE - VILLENNES SUR SEINE

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. AUDEBERT Sylvain M. BERTAUX Jean-Jacques M. BOUTOILLE Jean-François M. BRENOT Jean-Luc Mme DEBAISIEUX-DENE Hélène M. DEGAND Pierre-François M. DEWASMES Éric M. DUPON André - Excusé M. GOURVENEC Jean-Yves Mme KAUFFMANN Karine M. LE BLOAS Aimé - Excusé M. MAZAGOL Alain M. MONNIER Georges M. OLIVE Karl Président, présent à partir de la délibération 7 incluse M. PONS Michel - Excusé M. SANTINI Jean-Luc	Mme LE BIHAN Florence Mme GAMRAOUI-AMAR Kadja M. MAROTTE Jean-Pierre Mme DAUVERGNE Muriel M. JOURDAINNE Jean-Michel M. HARDOUIN Olivier Pas de suppléant désigné au 26 juin 2018 M. CHARNALLET Hervé M. GUILLARD Didier M. ABDELBAHRI Youssef M. DOUNIES Guy M. ANNE Jean-Claude Mme GRAPPE Claude M. ROGER Éric M. CHARLES Jean-Michel Mme AZZOUC Myriam

COMMUNES

AIGREMONT :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. JULIEN Rémy M. UDRON Jean	Mme SIMON Caroline M. ROSALES Alfred

CHAMBOURCY :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. ALZINA François M. FERRU Bernard	Mme DOUCET Caroline M. RIVET Jacques

MAURECOURT :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
M. COQUELET Robert M. WOTIN Daniel	M. LEBRUN Serge M. DRECOURT Joël

13 titulaires présents jusqu'à la délibération n°6 et 14 titulaires présents à partir de la délibération n°7, arrivée de Monsieur Karl OLIVE.

9 titulaires absents, puis 8 titulaires absents à partir de la délibération 7.

Aucun suppléant présent en séance.

SECRETAIRE : M. François ALZINA.

Les membres présents forment la majorité des membres du Comité Syndical en exercice, lesquels sont au nombre de 22.

- : - : - : -

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'arrêté n° 2015362-0002 du Préfet de Région du 28 décembre 2015 portant fusion de la Communauté d'Agglomération Mantes-en-Yvelines, de la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de la Seine, de la Communauté d'Agglomération de Poissy-Achères-Conflans-Sainte-Honorine, de la Communauté d'Agglomération Seine & Vexin, de la Communauté de Communes des Coteaux du Vexin et de la Communauté de Communes Seine-Mauldre au 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté n°2015362-0003 du Préfet de Région 28 décembre 2015 portant transformation de la Communauté d'Agglomération Grand Paris & Oise en Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2016,

Vu l'article 4 de l'arrêté n° 2015362-0003 mentionnant les compétences de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise et notamment l'exercice de la compétence « assainissement »,

Vu l'arrêté n°2016148-0005 du Préfet des Yvelines du 27 mai 2016 constatant la substitution de la Communauté Urbaine Grand Paris & Oise au sein du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil (SIARH),

Vu la délibération du 6 octobre 2016 portant approbation des nouveaux statuts du syndicat conformément à l'arrêté préfectoral 2016148-0005 du 27 mai 2016 et notifié au syndicat par courrier du 13 juin 2016,

Vu l'arrêté préfectoral 2017033-0004 du Préfet des Yvelines du 2 février 2017 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil (SIARH),

Vu la délibération de la commune de Maurecourt du 25 novembre 2016 portant approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil (SIARH),

Vu la délibération de la Communauté urbaine «Grand Paris Seine & Oise » du 15 décembre 2016, portant approbation des nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil (SIARH),

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 332-11-3, L. 332-11-4, R. 332-25-1 à R. 332-25-3,

Vu les statuts de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise,

Vu le programme des constructions établi par la société PSG Training center sur la Commune de Poissy,

Vu le programme des équipements publics rendus nécessaires par le projet poursuivi par la société PSG Training center,

Vu la convention de projet urbain partenarial (PUP) du 30 mars 2018 conclue entre la SNC PSG Training Center, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise et l'Etat,

Considérant qu'il appartient au Président de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise de conclure des conventions financières avec les concessionnaires et gestionnaires de réseaux publics, les opérateurs de réseaux privés actuellement occupant, la conclusion des conventions de maîtrise d'ouvrage unique à intervenir avec les autres maîtres d'ouvrage publics concernés par l'opération, la conclusion des éventuels avenants à la convention de projet urbain partenarial, la conclusion des conventions nécessaires à la maîtrise du foncier qui servira d'emprise aux futurs ouvrages publics,

Considérant que pour les réseaux, le cout estimatif étant susceptible de varier, la société PSG Training center, s'engage dans le PUP à payer 100% du dépassement des réseaux,

Considérant que la réalisation du Campus Paris Saint-Germain implique le dévoiement et l'adaptation des réseaux implantés aux droits de la section de la rue de la Bidonnière et la réalisation d'une nouvelle voie d'accès au hameau de la Bidonnière, en remplacement de la section de la rue de la Bidonnière cédée à la société PSG Training center,

Considérant que la réalisation des réseaux d'assainissement sera exécutée par le Syndicat pour la partie qui le concerne,

Considérant qu'il y aura lieu de conventionner avec la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise pour la prise en charge financière des travaux réalisés par le Syndicat,

Considérant que la convention sera présentée au Comité syndical sur le premier trimestre 2019,

Considérant que les travaux seront programmés pour juin-juillet 2019 pour un montant estimé à 1 731 000 € hors taxes,

Vu l'avis du Bureau syndical du 13 décembre 2018,

LE COMITE,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

De prendre acte de la présentation du projet de Campus du Paris Saint-Germain :

- Construction du Campus Paris Saint-Germain, centre d'entraînement et de formation du club sportif sous maîtrise d'ouvrage de la SNC PSG Training Center,
- Aménagement d'une nouvelle voie reliant la RD113 et le hameau de la Bidonnière ; sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise,
- La suppression d'une section de l'actuelle voie d'accès au hameau de la Bidonnière (rue de la Bidonnière) qui appartient à la commune de Poissy,
- La cession par la Commune de Poissy à la SNC PSG Training Center de sections des chemins ruraux de Poncy et des Glaises, situées dans l'emprise du projet de Campus.

Article 2 :

De valider le programme de travaux d'assainissement à réaliser par le Syndicat et pris en charge par la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise dans le cadre du PUP qu'elle a conclu avec la SNC PSG Training Center et l'Etat.

Programme de travaux : Dévoiement et mise en séparatif du réseau de transport des eaux usées du bassin versant de Bethemont (suite au dévoiement de la partie basse de la rue de la Bidonnière et à la requalification de sa partie haute).

Article 3 :

De donner pouvoir à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

**Le Président,
Maire de Poissy,
Vice-président de la Communauté urbaine
Grand Paris Seine & Oise,
Vice-président du Conseil départemental des Yvelines,**



Karl OLIVE